

Mardi 26 mars 2023, Saint-Martin-d'Hères

Communiqué de presse

Signature du contrat de ville 2024 - 2030 Une solidarité réaffirmée avec les quartiers politique de la ville

Ce mardi 26 mars, Louis Laugier, préfet de l'Isère, Christophe Ferrari, président de Grenoble Alpes Métropole et maire de Pont-de-Claix, Amandine Demore, maire d'Échirolles, Franck Longo, maire de Fontaine, Eric Piolle, maire de Grenoble, et David Queiros, maire de Saint-Martin-d'Hères, ont signé le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Il définit les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de la Métropole pour la période 2024-2030. Ancré localement et alimenté grâce à la participation citoyenne, il est un symbole fort d'un engagement réaffirmé en matière de solidarités.

Le contrat de ville 2024-2030 a été élaboré par la Métropole et l'État, en partenariat avec les communes concernées (Échirolles, Fontaine, Grenoble, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères), ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : associations, habitants, collectivités, institutions et bailleurs sociaux. Il identifie quatre thématiques prioritaires :

- **l'égalité**, pour faire face aux discriminations vécues par les habitants des quartiers prioritaires de par leurs origines, l'image de leur quartier ou leur situation sociale : lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, participation citoyenne ;
- **la transition écologique** qui concerne tout particulièrement les habitants des quartiers prioritaires, notamment sur les questions d'habitat, d'urbanisme, d'alimentation, de consommation ;
- **le plein emploi** puisque le niveau de chômage et l'accès à l'emploi restent des problématiques deux à trois fois plus fortes que dans le reste de la métropole : accès au marché du travail pour les jeunes ;
- **la cohésion sociale** puisque les inégalités sociales touchent les différents aspects de la vie : éducation, santé, culture, sport, prévention de la délinquance.

Le contrat de ville dresse pour chaque « Quartier prioritaire politique de la ville » une carte d'identité du quartier et détaille les enjeux et les objectifs identifiés localement, en lien étroit avec les habitants.

Les QPV du territoire

La géographie de la politique de la ville a été remise à jour en décembre 2023 afin de répondre aux besoins des plus fragiles et d'avoir un zonage au plus proche des réalités de chaque territoire. C'est sur la base de cette nouvelle géographie prioritaire que le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » est signé, avec deux objectifs prioritaires : être des vrais projets de territoire permettant de répondre aux enjeux identifiés en lien étroit avec les habitants et s'assurer de la mobilisation du droit commun pour les QPV.

Grenoble Alpes Métropole compte **dix « Quartiers Prioritaires Politique de la Ville » (QPV)**. Ils représentent environ **40 100 habitants répartis sur cinq communes** :

Échirolles : Essarts - Surieux, La Luire - Viscose, Village sud

Fontaine : Alpes - Cachin - Floraliès

Grenoble : Alma - Très Cloître - Chenoise, Mistral - Lys Rouge - Camine, Villeneuve - Village Olympique, Teisseire - Abbaye - Jouhaux - Malherbe

Pont-de-Claix : Iles de Mars - Olympiades

Saint-Martin-d'Hères : Renaudie - Champberton - Henri-Wallon

La politique de la ville

La politique de la ville vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont le préfet est le délégué territorial, est chargée de la conception et de la mise en œuvre de cette politique publique.

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », une concertation « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » a été lancée en mai jusqu'au 31 octobre 2023. Elle a permis aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des contrats de ville renouvelés en 2024. Les citoyens pouvaient soit se rendre aux rencontres tenues dans les différents quartiers, soit répondre aux questions directement en ligne via une plateforme. « Quartiers 2030 » s'inscrit ainsi dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations, les acteurs institutionnels et économiques.

Les associations

Les associations accompagnent l'État et les collectivités dans la politique de la ville. Étaient ainsi présentes à la signature du Contrat de ville 2024-2030 :

- Cités-Lab porté par SOS Jeunes pousses - Échirrolles
- Les 40 batteurs – Fontaine
- Au local – Grenoble
- FC Pont-de-Claix
- Mosaïkafé - Saint-Martin-d'Hères

En savoir plus

Politique de la ville : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97?page=1>

Quartiers 2030 : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr>



Contacts presse

- **Grenoble Alpes Métropole**

Flavie MICHOT – flavie.michot@grenoblealpesmetropole.fr – 06.82.85.02.08

- **Préfecture de l'Isère**

pref-communication@isere.gouv.fr – 04 76 60 34 00